

## Révision de la Liste Rouge 2024-2030

# Information sur le défraiement

Vers. 1.5.2025

Afin de simplifier le système de remboursement des frais liés aux recherches sur le terrain, un système basé sur des forfaits par mission est introduit ; il n'y a donc pas besoin de présenter des justificatifs. Les forfaits suivants sont applicables :

### Forfaits pour le défraiement des missions (cumulables, max. CHF 100 par jour)

Mission	découverte Liste rouge	inventaires éclairs	mares & étangs
§ = Forfait normal	CHF 20	CHF 20	CHF 20
§§ = Forfait élevé	CHF 50	CHF 50	CHF 50

Dans FlorApp, il est indiqué à côté du nom de la mission s'il s'agit d'une mission pour laquelle on peut demander un forfait normal (§) ou un forfait plus élevé (§§).

Un forfait supplémentaire de 50.- peut être demandé pour les missions extrêmement éloignées, par ex. celles nécessitant un long trajet d'approche ne pouvant pas être effectué en une journée.

Le forfait mission n'est pas versé automatiquement, mais doit être demandé comme suit :

Envoyer un courriel à Jasmin Redling ([jasmin.redling@infoflora.ch](mailto:jasmin.redling@infoflora.ch)) contenant les informations suivantes :

- Date, type de mission, nom et numéro de mission, forfait demandé

Exemples :

4.7.2024, Mission découverte, *Hottonia palustris*, 135789, 20.-

27.8.2024, Mission inventaires éclairs, 6588\_2400 Seefeld, 100243, 20.-

11.7.2024, Mission mare & étang, Lac du Grand Désert, 93147, 50.-

- Nom, adresse et numéro de compte bancaire/postal